

C. Science

Afin de déterminer et de quantifier les répercussions des changements climatiques sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, les Parties, en coopération et en consultation avec les gouvernements des États et de la province, les gouvernements tribaux, les Premières nations, les Métis, les gouvernements municipaux, les organismes de gestion des bassins versants, d'autres organismes publics locaux et le grand public :

1. élaborent et améliorent les modèles climatiques à l'échelle régionale pour prédire les changements climatiques dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs à des échelles spatiales et temporelles appropriées;
2. établissent un lien entre les résultats des changements climatiques prévus à partir des modèles régionaux et les modèles chimiques, physiques, biologiques propres aux Grands Lacs, afin de mieux comprendre et de prédire les répercussions des changements climatiques sur la qualité de l'eau des Grands Lacs;
3. améliorent le suivi du climat et des variables applicables des Grands Lacs afin de valider les prédictions des modèles et de comprendre les répercussions actuelles des changements climatiques;
4. élaborent et améliorent des instruments analytiques pour comprendre et prédire les répercussions, les risques et les vulnérabilités quant à la qualité de l'eau des Grands Lacs à partir des répercussions prévues des changements climatiques;
5. coordonnent les activités scientifiques binationales sur les changements climatiques (y compris le suivi, la modélisation et l'analyse) en vue de quantifier, de comprendre et d'échanger les renseignements nécessaires pour que les gestionnaires de ressources des Grands Lacs puissent s'attaquer aux répercussions des changements climatiques sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et pour réaliser les objectifs du présent accord.

D. Production de rapports

Les Parties produisent tous les trois ans un rapport sur les progrès relatifs à la mise en œuvre de la présente annexe dans le cadre du Rapport d'étape des Parties.